



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation



Le **BLOG** www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Compte rendu du Comité Technique Ministériel du 27 février 2018

Le Comité technique ministériel (CTM) était présidé par le Directeur des Ressources Humaines adjoint, Monsieur LEDOS.

Ce CTM comportait deux parties :

A 14H le CTM du 27 février 2018, re-convoqué suite à un avis unanimement défavorable le 2 février 2018, était sollicité **pour avis** sur :

- le projet d'arrêté modificatif de l'arrêté du 15 décembre 2015 modifié portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail (IDF).

A 15H le CTM 27 février 2018 était sollicité **pour information** sur :

- bilan du CIA 2017 ;
- Les mesures indemnitaires et catégorielles réalisées en 2017 ;

Ont été abordés en **questions diverses** :

- La situation en UD 77 ;
- La situation des Contrôleurs du Travail à l'issue du PTE ;
- Le projet de loi pour un État au Service d'une Société de Confiance (loi **Esoc**)

Déclaration Préable du SYNTEF-CFDT

Monsieur le Président du comité technique ministériel,

Vous souhaitez aujourd'hui nous consulter sur la réorganisation des services de l'inspection du travail en Ile-de-France.

Pour nous consulter, encore faudrait-il nous informer. Or, contrairement aux apparences, vous ne le faites pas.

Car vous vous en tenez à une approche comptable : votre projet, c'est réduire le nombre de sections et d'UC en Ile-de-France : - 45 sections (de 468 à 423 sections), - 4 UC (75 : 1 UC, 92 : 2 UC, 94 : 1 UC)

Vous nous informez concomitamment de la création de 8 postes d'agents de contrôle à l'URACTI.

A total, c'est 37 postes d'agents de contrôle qui seront supprimés.

Cette approche comptable ne dit pas tout, loin s'en faut, sur la réalité du fonctionnement des services sur le terrain.

C'est particulièrement vrai de l'Ile-de-France, où les UC ont été mises en place avec difficulté et, peut-être ne faut-il pas le dire, avec une hiérarchie parfois ouvertement hostile à la réorganisation du SIT.

La réalité en Ile-de-France c'est, après 3 ans de ministère fort, une inspection du travail affaiblie et un ministère faible, c'est une Direccte IdF qui souffre d'une désorganisation dont on ne cesse de mesurer l'ampleur.

Quelques exemples :

- Formation des agents de secrétariat de catégorie C : le retard dans la mise en œuvre des formations obligatoires bloque le passage des assistants de contrôle dans le groupe correspondant dans le RIFSEEP.
- Actions collectives : dans une région qui se devrait d'être emblématique, le nombre d'action collective déclinée s'élève à...0. Ce n'est pas glorieux, et cela reste totalement inexplicable et inexploquée.
- Effet de Wiki't sur nos organisations : l'utilisation et l'appropriation réelle par les agents de Wikit, le système d'information du ministère du travail, est particulièrement faible pour la plus grande région de France. Il ne faut pas se fier sur ce point aux chiffres d'utilisation mirobolants d'utilisation qu'on nous produit qui ne rendent pas compte de l'utilisation effective.-Mais surtout, qu'en est-il de l'effet de Wiki't sur les organisations du travail ? A-t-il permis un renforcement du rôle des assistants de contrôle ? La logique collaborative entre agents de contrôle et assistants, qu'appelaient de ses vœux le rapport Eretra de 2015, se développe-t-il ? Y-a-t-il un début de réflexion, un commencement d'évaluation sur ces questions ? Non, et le désordre règne dans les UC.

Vous le voyez, entre l'approche comptable et la réalité, l'écart est grand.

A ce titre, une rumeur court dans les services, selon laquelle la baisse des effectifs des agents de contrôle en IdF aurait été calculée sur la base des chiffres Wikit, c'est-à-dire sur la base de l'activité des agents de contrôle telle qu'elle ressort des saisies effectuées sur le SI. C'est probablement une fake news, vous nous le direz. Car, vous le savez, notre Si ne rend pas compte de l'activité réelle, du fait de la faiblesse des saisies d'activité.

Cette rumeur est bien faite pour diviser les agents : voyez ceux qui boycottent Wikit, ils sont responsables de la baisse des effectifs !

Pour notre part, nous nous opposons à la stigmatisation des uns contre les autres, ce n'est pas ainsi que l'on redonnera du sens au travail et qu'on apaisera les collectifs de travail.

Les collectifs de travail, dont votre approche comptable ne dit rien, sont particulièrement mis à mal et à ce jour rien n'est fait pour les ressouder. Il existe une véritable fracture au ministère du travail entre la DGT et les services déconcentrés et au sein de ces derniers.

Cette fracture, qui fait le lit du mal être au travail, engendre trop souvent des tensions, voire même des réactions agressives entre les agents et leur hiérarchie et parfois entre agents eux-mêmes.

Et la seule chose finalement que nous dit votre approche comptable, c'est que le nombre d'agents en souffrance va se réduire...car le nombre d'agents va se réduire.

Pour ceux qui restent, on est en droit de s'interroger.

On s'interroge d'autant plus qu'aucune véritable évaluation n'a été conduite en amont de votre projet ni sur ses effets sur les conditions de travail. Cela ne surprend pas : l'évaluation et la conduite de projet ne sont pas les points forts du ministère faible. C'est son talon d'Achille même. Et à force d'être dans une posture d'immobilisme face au désastre pourtant évident, la situation ne fait qu'empirer.

Devant cette situation, la CFDT a demandé en CHSCT régional d'Ile de France une expertise sur les effets induits des redécoupages et de la baisse des effectifs.

Cette expertise est nécessaire. Il faut agir, il faut s'engager et pousser notre administration à entreprendre effectivement une démarche d'évaluation des risques et de mesure d'impact sur les conditions de travail.

Cette évaluation ne devra pas se faire a minima, elle doit être ambitieuse. Car les agents en ont assez de subir des conditions de travail dégradées et des tensions dans les services.

Réduction du nombre d'unités de contrôle (UC) en Ile de France

Ce projet d'arrêté portant création et répartition des Unités de Contrôle de l'Inspection du Travail a déjà été examiné au CTM du 2 février 2018, et fait l'objet d'un nouvel avis du CTM à la suite d'un avis unanime défavorable de toutes les OS.

Au CTM du 5 décembre 2017, cet arrêté avait déjà fait l'objet d'une première révision pour modifier le nombre d'UC dans les régions ARA, Bourgogne-Franche Comté, Grand Est.

Pour la Cfdt, on le voit bien, ce nouveau projet de réduction du nombre d'UC qui concerne uniquement la région IDF ne répond qu'à un objectif comptable et ne permet pas de résoudre les problèmes d'organisation des services que nous avons évoqués dans notre déclaration préalable.

Monsieur Laurent VILBOEUF de la DGT qui présente le dossier reconnaît une problématique de communication entre l'administration centrale et les services déconcentrés, et un déficit de management.

Il confirme qu'un bilan sur la mise en œuvre du « Ministère fort », sera effectué avec un volet quantitatif mais aussi qualitatif en cours d'année 2018.

La Cfdt constate que sur la région Ile de France ce sont 37 postes d'agents de contrôle qui sont supprimés ; et rappelle qu'il n'est pas nécessaire de modifier l'arrêté de répartition des UC pour supprimer des postes d'agents de contrôle : c'est la réalité dans la plupart des régions.

La DGT confirme certains points :

- Non, la baisse des effectifs en IDF n'est pas liée au nombre des saisies dans WIK'IT,
- Oui, il y a une mission de l'Inspection Générale des Finances sur le transfert de mission du pôle 3^E aux régions,
- Oui, il y a également une mission sur l'activité de plusieurs services (CARSAT, INRS, ANACT ...) et le Ministère doit être entendu,
- Oui, l'enquête demandée par le CHSCT Régional d'Ile de France à l'initiative de la CFDT, seule organisation syndicale à avoir siégé, sera menée ; la DGT précise que cette enquête qui porte sur l'impact de la réorganisation des sections d'Inspection et de ses répercussions sur les agents, devra évaluer la situation après la mise en place des nouvelles UC.

La Cfdt sera attentive à l'évolution de la situation et souhaite que les éléments de diagnostic issus de l'étude tout comme les préconisations éventuelles soient prises en considération par l'administration. La CFDT insiste aussi pour qu'au-delà de cette réorganisation un sens soit donné à l'action des services de l'inspection du travail autour d'un projet collectif construit avec les agents.

VOTE sur le projet d'arrêté portant création et répartition des UC de l'inspection du travail :

8 CONTRE (1 CGT, 3 Cfdt, 1 UNSA, 1 FO, 2 SNUTEFE-FSU)

Bilan du CIA 2017

Ce point est présenté pour information par Monsieur LEROY, DRH SD1G, en compagnie de Madame BESCOND.

Il faut rappeler que ce bilan concerne le Complément Indemnitaires Annuel (**CIA**) pour les corps passés au RIFSEEP et le Complément Indemnitaires (**CI**) pour les personnes non assujetties au RIFSEEP.

Ce bilan est présenté par services (Administration Centrale, Services Déconcentrés et Secrétariat Général), par région et par corps.

La Cfdt: a salué le travail effectué par le service RH, mais constate des disparités entre les régions, des critères opaques et des différences de traitement entre l'Administration Centrale et les Services Déconcentrés.

Par ailleurs, la Cfdt: a demandé des explications sur le calcul des enveloppes allouées aux régions pour le versement du CIA/CI.

En fait, lors de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif en 2016, les enveloppes ont été réparties en fonction des anciens reliquats, ces données étant corrigées par les flux d'entrée et de sortie des personnels.

Ainsi, en l'absence de moyens supplémentaires, les disparités régionales persistent et persisteront : à enveloppe constante, pour plus d'égalité entre les régions, il faudrait baisser les primes des agents de certaines régions pour pouvoir augmenter les primes des agents des régions défavorisées.

La Cfdt: demande que, dans le prochain bilan, un tableau soit présenté pour indiquer le budget alloué à chaque région, le nombre d'agent concernés et la moyenne des primes allouées par agent.

La Cfdt: demande également que ces disparités régionales soient atténuées dans l'avenir.

Bonne nouvelle, l'enveloppe du CIA en 2018 est stable alors que les effectifs sont en diminution de 2.5% : cela devrait aboutir mécaniquement à une légère augmentation du CIA. Le versement devrait intervenir de juin à août 2018.

Les mesures indemnitaires 2017

Ce point est présenté pour information.

Cela concerne les mesures indemnitaires 2017 (ex : valorisation des mobilités 2016 et 2017, les changements de grade 2017, mesure indemnitaire pour les attachés arrivés en 2011-2013 dans les Ministères sociaux, valorisation des assistantes de contrôle ayant suivi le cursus de formation).

Les mesures statutaires concernent tous les agents pour la mise en œuvre de la tranche 2017 de PPCR (bascule primes /points et nouvelles grilles indiciaires) ; et pour le personnel Travail, le passage de 250 CT en IT, l'évolution du ratio PRO/PRO de l'Inspection du Travail, et les mesures spécifiques concernant les Médecins Inspecteurs du Travail.

La Cfdt: interpelle une nouvelle fois l'administration sur les effets du RIFSEEP et en particulier sur les inégalités que ce dispositif produit entre agents dont l'investissement n'est pas reconnu à sa juste mesure en favorisant au contraire les mobilités au détriment du développement des savoir-faire.

Situation en UD 77.

Rappelons qu'un incident s'est produit à l'UD 77 le 13 février 2018. Le responsable de l'unité territoriale du 77 avait réuni les agents pour une réunion dans les locaux de l'entreprise SAFRAN ; et certains représentants d'OS avaient été autorisés à prendre la parole en début de réunion. Après ces prises de parole, un incident est intervenu entre le Directeur et la secrétaire de la section syndicale CGT.

Le DRH a indiqué que la Ministre a été saisie, et qu'un rapport détaillé a été demandé au DIRECCTE d'IDF.

Pour sa part la Cfdt: a souhaité que toute la lumière soit faite sur cette affaire en rappelant que cet incident n'est pas anodin et reflète le climat social au sein de la région Ile de France.

Situation des Contrôleurs du Travail à l'issue du PTE.

Sur la négociation portant sur la carrière des Contrôleurs du travail (CT), le DRH nous a fait la même réponse qu'au dernier CTM : la Ministre a été saisie, nous attendons son retour.

Il s'avère cependant qu'elle a été saisie sur 3 hypothèses : le passage de tous les Contrôleurs en inspecteurs du travail (IT) ; la mise en place d'une grille dite « petit A » pour le corps des Contrôleurs, comme cela a été fait récemment pour les Assistantes Sociales ; le maintien de la situation actuelle.

La Cfdt: rappelle que lors de la dernière réunion de négociation sur cette question, il a été convenu, à la demande unanime des organisations syndicales, que la DRH devait chiffrer le coût du passage de tous les CT en IT à l'issue du PTE et saisir la Ministre quant à cette hypothèse, une nouvelle réunion de négociation devant alors être programmée au retour de la Ministre.

A ne pas respecter son engagement on peut se demander si la DRH défend le service de l'Inspection du travail dont les agents de contrôle seront mis à nouvelle contribution suite aux annonces gouvernementales récentes en matière d'égalité professionnelle !

La Cfdt: réaffirme son soutien à une mesure de reconnaissance des Contrôleurs et de soutien des services de contrôle qui passe par la transformation des CT en IT !

Projet de loi pour un État au Service d'une SOciété de Confiance (loi Esoc)

Sur le projet de loi ESOC, qui inclus le droit à l'erreur, Monsieur VILBOEUF a indiqué que la DGT a été très claire, et que, en se référant au conseil d'état, les dispositions concernant notamment « *la durée des contrôles, la limitation des contrôles ou l'opposabilité des conclusions* » ne s'appliquaient pas à l'Inspection du Travail.



WWW.SYNTEF-CFDT.COM

Vos représentants au Comité Technique Ministériel du 27 février 2018 :

Niklas VASSEUX (UD 75)

Henri JANNES (UD 75)

Guy BONIZEC (UD 29)